Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260310-20260310_16-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le dix mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du deux mars, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (14) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. ETIENNE Didier, Mme EVENO Joëlle, M. LE MIGNON Hervé, Mme BROHAN-GUYOT Colette, Mme GILLET Aurélie, M. FERIR Michaël, M. BROHAN Guénaël, Mme DREANO Françoise, M. LORIC Stéphane, Mme GEORGES Régine, Mme ROCHER Gwladys, Mme DAUTE Cécile, M. BURBAN Thierry

Absents excusés (2) : M. DENIS Jean-Marc (ayant donnée pouvoir à Mme LE LUHERNE Nathalie), Mme LORIC Martine (ayant donnée pouvoir à Mme ROCHER Gwladys)

Absents non excusés (2) : M. GUILLEVIC Erwan, Mme LOUIS Lydia

Secrétaire de séance : Mme DAUTE Cécile
Présents : 14
Votants : 16

Délibération n°2026/03/10-16 – Réfection de l'étanchéité du complexe Ty An Holl et travaux de couverture de bâtiments communaux

Rapporteur : M. Didier ETIENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de réfection de l'étanchéité du complexe Ty An Holl et de couverture des bâtiments communaux ;

Considérant que plusieurs bâtiments communaux présentent des désordres au niveau des toitures et complexes d'étanchéité, générant des infiltrations susceptibles d'altérer le patrimoine communal et de perturber le fonctionnement des équipements publics ;

Considérant la nécessité d'assurer la conservation du patrimoine communal, la sécurité des usagers et la continuité du service public ;

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260310-20260310_16-DE

Considérant que l'opération envisagée porte sur la réfection de l'étanchéité du complexe Ty An Holl ainsi que sur des travaux de couverture et d'étanchéité concernant plusieurs bâtiments communaux, notamment la mairie, le pôle enfance et l'église ;

Considérant que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 500 000 € TTC ;

Considérant que ces travaux relèvent d'un marché public de travaux devant être passé conformément aux dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que la consultation sera organisée selon une procédure adaptée, avec une décomposition en lots séparés ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le principe de réalisation des travaux de réfection de l'étanchéité du complexe Ty An Holl et de couverture des bâtiments communaux
- **D'APPROUVER** le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de réfection de l'étanchéité du complexe Ty An Holl et de couverture des bâtiments communaux, annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le lancement d'une consultation des entreprises selon une procédure adaptée

Le 10/03/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

